

PARACHAT Vaéra par le rabbin Michaël Azoulay

L'Eternel dit à Moïse : «... je *laisserai s'endurcir* son cœur, et il ne renverra point le peuple. » (Exode, 4, 21).

« Pour moi, *j'endurcirai* le cœur de Pharaon, et je multiplierai mes signes et mes preuves de puissance dans le pays d'Egypte. » (Exode, 7, 3).

Cette coercition divine soulève une grande interrogation sur les plans théologique et philosophique car heurtant le libre arbitre et son corolaire, la responsabilité, auxquels la tradition juive est très attachée.

Les théologiens et philosophes du Moyen-Age Saadia Gaon, Juda Hallévi, Albo, Maïmonide, notamment, ont proposé différentes solutions.

Je citerai ici deux d'entre elles.

Selon Maïmonide (1138-1204), lorsque la perversité d'un homme atteint aux yeux de Dieu son paroxysme – en l'occurrence l'obstination du Pharaon à ne pas laisser partir le peuple hébreu - Dieu lui ferme alors la voie du repentir. Le retrait du libre arbitre serait donc une punition divine destinée à châtier le coupable récidiviste.

La seconde explication est proposée par Nehama Leibowitz (1905-1997).

Ce n'est pas Dieu qui prive l'homme de sa liberté mais l'homme lui-même qui s'enchaîne par sa conduite répétitive. Le Talmud exprime cette idée en affirmant que la commission répétée d'une transgression nous désensibilise à son caractère transgressif au point de ne plus y voir un comportement illicite.

Cette explication pêche par une certaine liberté prise avec le texte qui fait de Dieu et non de l'homme l'acteur de l'endurcissement du cœur, mais elle nous met en garde contre les habitudes qui, insidieusement, restreignent notre liberté et endorment notre conscience.

Le phénomène de l'addiction l'illustre parfaitement. Le sujet qui se livre à son addiction a une conscience aiguë des abus et de la perte de sa liberté d'action, mais il ne peut plus s'y soustraire. Il n'est donc plus réellement libre et donc condamnable. Toutefois, sa responsabilité est peut-être à rechercher du côté de la conduite à l'origine de sa dépendance, alors que le sujet pouvait encore exercer sa liberté d'y mettre un terme. Elle sera surtout à rechercher au regard des efforts qu'il fournira pour sevrer son addiction.